



CONGRÈS :
INTRODUCTION
AUX DÉBATS



CONGRÈS :
TEXTE
D'ORIENTATION



TRIBUNAL
DES PEUPLES :
LA TURQUIE
ET LES KURDES



CRIME
RACISTE DANS
LES LANDES



ifférences

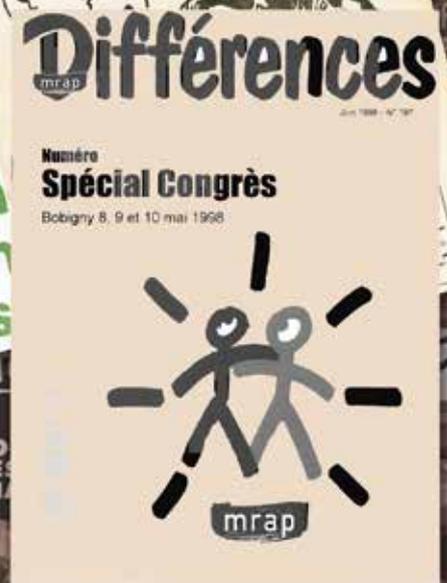


N°306
Juillet / Août / Septembre 2018

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples



**SAINT-DENIS
CONGRÈS 2018
UNE LUTTE POUR
L'ÉGALITÉ RÉELLE**



*Co-Présidents



J.F. QUANTIN*



R. LE MIGNOT*



P. MAIRAT*

LE CAP ET LES VAGUES

Les 9 et 10 juin, le MRAP a tenu son congrès, comme tous les trois ans. Nous avons choisi de reproduire intégralement dans ce numéro spécial de Différences le texte d'orientation adopté. Issu d'une importante élaboration démocratique et voté à une très large majorité par les congressistes, il est dorénavant la boussole de chaque militant, de chaque comité, d'un Conseil National, d'un Bureau National et d'un collège de Présidence en partie renouvelés. Il est notre cap !

Et les vagues de l'actualité ne font malheureusement que confirmer la nécessité et l'urgence de notre engagement et de notre action.

Depuis des années, des hommes, des femmes et des enfants meurent par milliers en Méditerranée, aux portes d'une Europe qui, en dépit des efforts d'une partie de ses citoyens, n'arrive

toujours pas à concevoir les phénomènes migratoires dans une perspective humaniste. Bien au contraire, la peur irrationnelle de l'autre et le fantasme de l'invasion hystérisent le débat politique autour de cette question. Les thèmes du « repli sur soi » et de la « fermeture des frontières » emportent des succès idéologiques et électoraux qui nous conduisent à une impasse, plus encore qui représentent une menace !

Cette tendance au repli se décline également dans nos sociétés elles-mêmes. Les questions identitaires taraudent divers segments de notre population et, au-delà de notre lutte évidente contre le racisme et les discriminations, nous devons multiplier les efforts pour construire un « vivre ensemble » qui nous enrichisse mutuellement, qui favorise l'émancipation de notre société.

L'amitié entre les peuples est aussi mise à mal dans de nombreuses parties du monde. Des conflits violents dressent quelquefois des États entre eux, mais plus souvent encore des parties de populations à l'intérieur d'un même État. La liste est hélas trop longue. Après 70 ans de conflit au Moyen-Orient, l'État d'Israël inscrit dans sa constitution qu'il est composé de plusieurs populations n'ayant pas les mêmes droits, confirmant ainsi une politique institutionnelle d'apartheid. Depuis quelques années, le monde a découvert qu'un million de Rohingyas pouvaient errer et mourir à la frontière d'un État qui leur refuse même la citoyenneté ...

La construction d'un monde fondé sur la fraternité est encore un long combat. Le MRAP est prêt à y apporter sa pierre, avec modestie mais avec détermination.

2 Le cap et les vagues

DOSSIER

- 3 Rapport d'activité
- 5 Texte d'orientation
- 17 Débats du congrès

INTERNATIONAL

- 18 Tribunal Permanent des Peuples

ÉCHOS DES COMITÉS LOCAUX

- 19 Crime raciste dans les Landes
- 20 Le MRAP : Présentation

« Différences » / Abonnement annuel : 24 €

43, bd de Magenta
75010 PARIS
Tél. : 01 53 38 99 99
Fax : 01 40 40 90 98

Assistants de rédaction :
M.G. Guesdon
Trésorière :
Marie-Annick Butez
Conception/Impression :
Marnat - Tél. : 01 47 40 33 10
Dépôt légal :
Juillet 2007

Directeur de la publication :
Pierre Mairat
Rédaction :
Charles Louvard et Dominique Deltour

INTRODUCTION AUX DÉBATS DU CONGRÈS

2015-2017 : CONTINUITÉ DU RACISME ET DES DISCRIMINATIONS, DE LA CRISE INTERNATIONALE

Augustin Grosdoy, 9 juin 2018



Ce qui frappe sur ces trois années écoulées entre les deux derniers Congrès du MRAP (2015 et 2018) c'est la continuité du racisme et des discriminations, du rejet des migrants, des atteintes aux libertés individuelles et collectives sur un fond de politiques néolibérales qui aggravent pauvreté, précarité, inégalités.

La crise politique et militaire au Proche-Orient, la détérioration des conditions économiques et politiques en Afrique ont jeté sur les routes des millions de réfugiés dont des milliers sont morts sur le chemin de l'exil.

Racisme et discriminations

En 2015, au moment du Congrès du MRAP, la société française était sous le coup des attentats terroristes. Protestation et compassion se sont fortement exprimées mais sous couvert

de dénonciation du terrorisme l'amalgame entre Islam et terrorisme a fait des ravages... Le président de la République en projetant d'instaurer une déchéance de la nationalité pour une partie de nos compatriotes, apportait de l'eau au moulin des xénophobes et lançait un signal désastreux à tous ceux qui doutent – ou qu'on fait douter – de leur appartenance pleine et entière à la nation. Ce projet a été heureusement abandonné.

En 2016, après de nouveaux attentats et assassinats le climat délétère s'est aggravé. La lutte légitime contre les responsables des attentats et les discours de haine a servi de prétexte aux dérives de l'état d'urgence et à des mesures nouvelles attentatoires aux libertés.

En 2017, pendant la campagne électorale présidentielle, les dérives xé-

nophobes et racistes ont largement dépassé le seul champ de la droite-extrême ! De plus, des amalgames, y compris au plus haut niveau de l'État entre antisémitisme et antisionisme ont encore aggravé ce tableau comme en témoigne le manifeste d'avril 2018 "contre le nouvel antisémitisme".

L'offensive idéologique xénophobe et raciste ont rendu "acceptables" des opinions hier unanimement condamnées. La reprise et la banalisation de ces idées taraudent toute la société. Dans cette évolution, la droite a une grande responsabilité. La gauche de gouvernement y a aussi sa part. La laïcité est détournée transformée en un discours identitaire diabolisant l'Islam et présentant "les musulmans" comme un danger pour la démocratie. En Europe, la montée des extrêmes-droites est générale. Cette

INTRODUCTION AUX DÉBATS DU CONGRÈS *(suite et fin de la page 3)*

islamophobie est à la source d'actes violents notamment contre les femmes portant le voile dans l'espace public.

Les Roms restent le groupe social le plus méconnu et rejeté, cible privilégiée de l'intolérance, de préjugés racistes et de discriminations. D'autres victimes subissent aussi de plein fouet des violences verbales et physiques racistes comme les personnes perçues comme "Noirs", "Chinois", etc.

Le fonctionnement des institutions, certaines pratiques sociales ou sociétales peuvent être producteurs de racisme et de discriminations. La parole "libérée" des responsables politiques est un puissant incitateur au racisme et à la désignation de boucs émissaires. Des bailleurs, des recruteurs, des dirigeants d'entreprise ont des pratiques discriminatoires. Des citoyens français, dont les familles portent tout particulièrement la mémoire de la colonisation et de l'esclavage, souvent victimes de la précarité, habitant des quartiers relégués, oubliés des politiques publiques se voient traités au quotidien en citoyens de seconde zone.

L'État lui-même reste ambivalent dans son attitude. D'un côté, des institutions étatiques alimentent la culture raciste : création d'un ministère de l'identité nationale en 2007, tentative d'instituer une déchéance de nationalité contre les binationaux, refus du droit de vote pour tous les résidents étrangers, relégation scolaire et territoriale, politique migratoire produisant de la xénophobie et du racisme, relégation des Roms, contrôles au faciès. D'un autre côté des institutions étatiques (CNCDDH, Défenseur des Droits, DILCRAH) luttent et proposent des outils et des moyens pour lutter contre les discriminations et le racisme.

Les migrations

La mise en œuvre de la loi "Pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif" débattue au printemps 2018 montrera à quel point les affirmations d'équilibre du Président de la République et du gouverne-

ment sont fallacieuses. La manipulation malveillante du sujet de l'immigration est un facteur important de la xénophobie et du racisme. Le MRAP mène un travail de vérité et lutte contre tous les fantasmes et peurs qui engendrent le rejet de l'étranger, que ce soit le thème de l'invasion ou celui de la mise en danger de notre société et de notre civilisation.

Les guerres et conflits, la misère économique, les exclusions sociales, les dérèglements climatiques contraignent des habitants de cette planète, en nombre croissant, à quitter leurs lieux de vie ; cet exode forcé, dramatique, dangereux parfois jusqu'à la mort, concerne de plus en plus fortement des femmes et des enfants.

Face à ces situations, les politiques d'immigration de la plupart des États ont des conséquences humaines désastreuses, en particulier aux frontières de l'Europe, causant des morts par milliers. Elles maintiennent de nombreux migrants dans une situation juridique et sociale inadmissible et en font des proies pour les mafias de passeurs.

Cette arrivée importante et inédite de migrants a aussi été occasion et prétexte au racisme. On aura tout entendu, des discours sur le "grand remplacement" aux manifestations hostiles. La réalité de la pratique hypocrite gouvernementale française alliant discours humaniste de façade et pratiques de fermeture c'est l'aggravation de la situation des exilés, le traitement indigne des MNA, le renforcement des contrôles aux frontières, l'accélération des procédures, l'enfermement des migrants, la sélection de quelques demandeurs d'asile reconnus mais l'expulsion rapide des "dublinés" et des migrants économiques déclarés illégitimes, les poursuites contre les citoyens solidaires, un rejet des responsabilités sur les pays du sud de l'Europe, une stratégie d'externalisation des contrôles...

La situation internationale

Depuis 2015, la situation internationale s'est considérablement aggravée

et est de plus en plus inquiétante surtout depuis l'élection de D. Trump.

Le droit des peuples est de plus en plus bafoué : Palestine (tragiques massacres à Gaza, non-reconnaissance de l'État de Palestine), Kurdistan (agression de la Turquie contre Afrin, crimes de guerre d'Erdogan contre les Kurdes de Turquie), Sahraouis... déstabilisation des pays progressistes d'Amérique Latine ou retour d'une droite ultra-libérale. Sur le plan mondial les inégalités s'accroissent et la situation de populations les plus fragiles continue de se détériorer.

Les guerres se poursuivent (Syrie, Yémen) ou menacent (confrontation USA-Corée, offensive de l'Arabie Saoudite contre l'Iran avec le soutien des USA et d'Israël) faisant de plus en plus de victimes parmi les populations civiles et jetant des milliers de réfugiés sur les routes de l'exil.

En Europe, les montées des partis nationalistes, d'extrême-droite, xénophobes s'accompagne de propagandes haineuses, de mesures d'exclusion, voire de violences politiques.

L'Afrique continue de s'enfoncer dans la violence et la misère. En Birmanie on a assisté aux massacres des Rohingyas par l'armée birmane. La Turquie s'enfoncé dans une dictature de plus en plus dure.

Dans cette situation tragique quelques lueurs d'espoir : attribution du prix Nobel de la paix à la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires dont le MRAP est membre, arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne précisant que le Maroc et le Sahara Occidental sont des territoires distincts et séparés. Mumia Abu Jamal a enfin pu bénéficier de soins mais bénéficiera-t-il d'un nouveau procès ?

Dans ce contexte difficile, le MRAP n'a cessé d'agir pour la défense et de la promotion des Droits humains universels contre toute forme de racisme et de discriminations, quels qu'en soient les auteurs et les victimes. ■

CONGRÈS 2018

SAINT-DENIS, 9 ET 10 JUIN 2018

TEXTE D'ORIENTATION

Une lutte pour l'égalité réelle



Sommaire

1. LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS EN ÉVOLUTION

- 1.1 Le contexte économique et social
- 1.2 Des propagateurs d'idées racistes et discriminatoires
- 1.3 Un racisme institutionnel
- 1.4 Des discours confus
- 1.5 Les discriminations

2. L'ACTION DU MRAP

- 2.1 Promouvoir le "vivre ensemble" et favoriser l'interculturalité
- 2.2 Une lutte indivisible
- 2.3 Une lutte d'idées
- 2.4 Une action juridique
- 2.5 Une action éducative
- 2.6 L'esclavage
- 2.7 Un travail de mémoire

3. SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS, MIGRANTS ET SANS-PAPIERS

4. L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES ET LES QUESTIONS INTERNATIONALES

- 4.1 Notre solidarité avec les peuples opprimés et en lutte
- 4.2 Les principaux thèmes d'intervention du MRAP
 - 4.2.1 Palestine
 - 4.2.2 Turquie
 - 4.2.3 Sahara occidental
 - 4.2.4 Syrie
 - 4.2.5 Afrique
 - 4.2.6 Amérique du Sud
 - 4.2.7 Mumia Abu Jamal et Leonard Peltier
 - 4.2.8 La paix et le désarmement
 - 4.2.9 Le changement climatique

5. UN FONCTIONNEMENT AMBITIEUX

1. LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS EN ÉVOLUTION



L'actuel locataire de la Maison-Blanche, Mr Donald Trump, lors de sa campagne pour la Présidence des États-Unis d'Amérique. Photo : Gage Skidmore.

1.1 LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

La loi dite Pleven de 1972 modifiant la loi de 1881 sur la presse a fait du racisme un délit. Le MRAP fut le pilier de la mobilisation qui permit ce vote à l'unanimité des deux Chambres. Ce vote à la fois marquait une réelle prise en compte législative du racisme sous toutes ses formes et donnait de nouveaux outils juridiques pour le combattre.

Dix ans après la guerre d'Algérie s'annonçaient la fin des "trente glorieuses" et la montée en puissance du néo-libéralisme. M. Tchatcher à partir de 1979, R. Reagan à partir de 1981 en font une politique systématique. Les inégalités s'accroissent. En France, en 1983 c'est le tournant de la rigueur avec une montée de la précarité, du chômage et de la pauvreté.

Le Front National apparaît en 1973 avec le slogan "un million de chômeurs, c'est un million d'immigrés en

trop". Des jeunes considérés comme Arabes sont blessés ou tués par des extrémistes de droite. En réaction en 1983 est organisée la marche pour l'égalité des droits qui connaîtra à travers la France un succès croissant jusqu'à Paris, mais ses résultats concrets furent décevants.

Dans ce contexte, l'antisémitisme et le négationnisme ne sont pas absents : le "détail" de Le Pen, l'attentat de la rue Copernic, celui de la rue des Rosiers, etc.

1.2 DES PROPAGATEURS DES IDÉES RACISTES ET DISCRIMINATOIRES AUJOURD'HUI

L'offensive idéologique de l'extrême-droite et sa percée électorale ont rendu "acceptables" des opinions hier unanimement condamnées. Dans cette évolution, la droite a une grande part de responsabilité. La gauche de gouvernement y a sa part par ses paroles, ses actes ou absences d'actes. Les dignes sont rompues qui décrédibilisaient la parole de l'extrême-droite fascisante, autoritaire,

xénophobe, homophobe et sexiste. La reprise et la banalisation de ses idées taraudent toutes les couches de notre société ; leur audience est un danger pour les valeurs républicaines et la République elle-même.

En Europe, la montée des extrêmes-droites est générale. Elle a même été portée au pouvoir en Hongrie et en Autriche.

Dans un tel contexte, certains spéculent sur les peurs et désignent des boucs émissaires.

La laïcité est invoquée et détournée de son sens, transformée en un discours identitaire diabolisant l'Islam et présentant "les musulmans" comme un danger pour la démocratie. Par ailleurs, on constate aussi une montée des intégrismes religieux et des communautarismes.

Les attentats terroristes de 2001 à New-York puis ceux de Bali, Madrid et plus récemment ceux de Paris, Tunis, Nice, Bruxelles, Istanbul, etc. perpétrés par Al Qaïda ou Daesh

ont encore accru la suspicion à l'encontre des personnes perçues comme Arabes ou musulmanes et à l'encontre de l'Islam. Cette islamophobie est à la source d'actes violents contre les mosquées, les personnes de confession musulmane, notamment les femmes portant le voile dans l'espace public. La lutte légitime contre les responsables des attentats ainsi que contre les discours de haine qui ont pu les inciter à des tels actes a servi de caution aux dérives de l'état d'urgence puis à l'introduction dans la loi de mesures nouvelles attentatoires aux libertés publiques.

Dans le même temps, la résurgence du discours antisémite et la montée de nouvelles formes d'antisémitisme liées au sort des Palestiniens se sont accompagnées d'une augmentation des actes antisémites violents, voire meurtriers et ce alors que l'indice de "tolérance" à l'égard des Juifs, mesuré dans l'enquête figurant dans le rapport annuel de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), est régulièrement de plus en plus élevé.

Les Roms forment le groupe social le plus méconnu, confronté au plus grand rejet de la part du reste de la population. Maintenus dans la précarité et la marginalité, ils sont les cibles privilégiées de l'intolérance, de préjugés racistes et de discriminations.

D'autres victimes subissent aussi de plein fouet des violences verbales et physiques racistes comme les personnes perçues comme "Noirs", "Chinois", etc.

1.3 UN RACISME INSTITUTIONNEL ET SOCIAL

Le fonctionnement des institutions, les pratiques sociales ou sociétales

peuvent être producteurs de racisme et de discriminations qu'il faut combattre avec la même détermination que le racisme direct à l'égard des personnes.

La parole "libérée" des responsables politiques est un puissant incitateur à la libération de la parole raciste et à la désignation de boucs émissaires.

Des bailleurs, des recruteurs, des dirigeants d'entreprise ont des pratiques discriminatoires.

Le développement du thème du "grand remplacement", la campagne contre "le mariage pour tous" portée par la droite dure et les milieux religieux intégristes... concourent à la création d'une atmosphère détestable.

Des citoyens français de la métropole et des territoires ultra-marins, dont les familles portent tout particulièrement la mémoire de la colonisation et de l'esclavage (discriminés sous l'appellation de "issus de l'immigration") souvent victimes de la précarité, habitant des quartiers relégués, oubliés des politiques publiques se voient traités au quotidien en citoyens de seconde zone. Leur nationalité française ne serait pas tout à fait "égale" à celle des autres.

Les territoires ultra-marins (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie) sont confrontés à de graves inégalités ; le MRAP demande qu'il y soit mis fin.

L'État reste ambivalent dans son attitude. D'un côté, des institutions étatiques ne combattent pas résolument la culture raciste mais l'alimentent. Les exemples sont multiples : création d'un ministère de l'identité nationale en 2007, tentative d'instituer une déchéance de nationalité contre les binationaux, refus du droit de vote pour tous les rési-

dents étrangers, relégation scolaire et territoriale, politique migratoire produisant de la xénophobie et du racisme, relégation des Roms. Les contrôles policiers au faciès sont interdits mais des policiers et des gendarmes les pratiquent de fait sous la pression d'une politique du chiffre instituée par leur hiérarchie ou par effet d'une conception nocive de la "dangerosité" de certaines fractions de la population, en particulier parmi les jeunes ; ils peuvent dégénérer en de violentes et tragiques "bavures".

Ces pratiques produisent des discriminations avec ou sans le consentement de leurs acteurs et structures. D'un autre côté des institutions étatiques (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Défenseur des Droits, Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT) luttent et proposent des outils et des moyens pour lutter contre les discriminations et le racisme.

Le MRAP apprécie les actions de ces dernières et s'y associe dans la mesure où elles lui permettent d'amplifier son action mais il déplore que leurs avis ne soient pas suivis d'initiatives gouvernementales les prenant en compte.

La diversité des collectivités locales accroît encore cette ambivalence des pouvoirs publics. Certaines d'entre elles sont soucieuses de combattre les discriminations quand d'autres à l'inverse sont porteuses de discours et de politiques qui les renforcent.

1.4 DES DISCOURS CONFUS

Le MRAP sera toujours partie prenante du travail pour une égalité réelle entre citoyens d'une société démocratique qui refuse paroles et actes discriminatoires.

Il est nécessaire de rappeler que le concept de race est une construction sociale. En effet, certains discours organisent la confusion autour des mots comme "race", "racisme", prônent "la lutte des races" ou des "classes raciales". Ils incitent de fait à un repli communautaire et une fragmentation identitaire contradic-



toires avec la recherche d'un "vivre ensemble". Ils renforcent le communautarisme qui exclut la diversité et alimentent le racisme. Mais sur tout le territoire, de nombreux acteurs de terrain se regroupent et se mobilisent, jeunes et moins jeunes, parents, éducateurs sociaux, sportifs, culturels... ils font vivre la cité sans jamais entrer dans des cloisonnements "raciaux" et identitaires. Le MRAP doit s'ouvrir plus largement à ces forces vives porteuses d'avenir.

1.5 LES DISCRIMINATIONS

En droit, une discrimination est un traitement défavorable (souvent issu

d'une situation de domination) qui concerne le sexe, l'âge, le handicap, etc. La loi précise les situations qui peuvent être discriminatoires notamment dans l'accès à l'emploi et la carrière, l'accès au logement, aux biens publics (école, services sociaux...), à un lieu public, à la protection sociale, l'éducation et la formation.

Cet arsenal législatif, en partie mis en place sous une pression internationale (critiques, directives, jurisprudence ou condamnations de la France de la part des instances compétentes de l'ONU, du Conseil de l'Europe ou de l'Union européenne) a permis de notables progrès dans la lutte contre les discriminations. Mais

sa mise en pratique demeure insuffisante, tant au niveau des dépôts de plaintes que du traitement par les tribunaux.

La loi peut être discriminante, telle celle du statut de la fonction publique qui réserve certains emplois aux seuls ressortissants français ou à ceux de l'Union européenne. Le MRAP demande la suppression de la condition de nationalité dans le statut des fonctionnaires non régaliens.

À ce jour, la loi reconnaît 25 critères de discrimination définis par des textes internationaux ou la seule législation française. ■

2. L'ACTION DU MRAP



Le MRAP, ses comités locaux, ses militant·e·s, ses adhérent·e·s agissent pour l'égalité réelle et un "vivre ensemble" apaisé.

2.1 PROMOUVOIR LE "VIVRE ENSEMBLE" ET FAVORISER L'INTER-CULTURALITÉ.

Une société se construit par l'inclusion, ce double mouvement enrichissant ceux qui incluent et ceux qui s'incluent.

Les partages et les métissages culturels ont permis à l'humanité d'atteindre une diversité propice à son harmonie et à son développement.

Pour le MRAP, le métissage ne signifie pas l'abandon des cultures et des références de chacun à sa réalité lo-

cale et historique mais l'ajout à cette identité légitime d'une dimension nouvelle, l'appartenance à une humanité commune. Il ne s'agit ni d'un repli sur un passé mythique, ni d'une uniformisation appauvrissante, mais de participer à l'aventure humaine.

Il est possible et nécessaire de s'appuyer sur le besoin de justice, d'égalité, sur l'empathie et la fraternité pour combattre les peurs et la haine sur lesquelles s'appuient celles et ceux qui défendent des intérêts particuliers et notamment ceux des plus riches. Il est nécessaire d'être aux côtés des plus précaires et des discriminés et les défendre aux côtés d'autres organisations.

Le MRAP agit dans le cadre de la défense et de la promotion des Droits humains tels que définis dans la déclaration universelle de 1948.

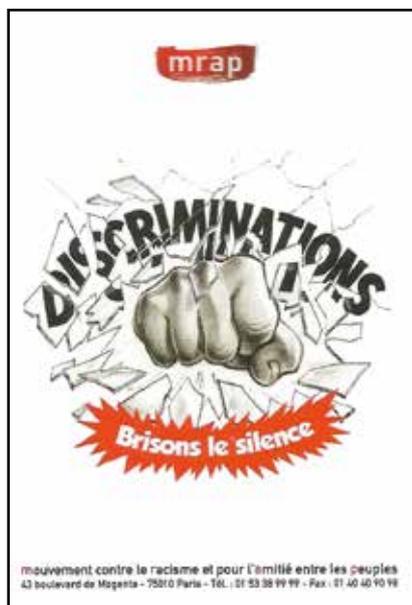
Le MRAP, avec Romeurope, exige le plein accès aux droits pour les Roms et refuse les expulsions sans solution de relogement pour tous.

2.2 UNE LUTTE INDIVISIBLE POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE

Le MRAP réaffirme sa détermination à "lutter contre le racisme, idéologie de domination et toutes les situations qui le génèrent", "entend combattre toutes les déclinaisons du racisme" (article 1.1 de ses statuts) et "participer au combat contre toutes les autres formes de discrimination, d'intolérance et d'exclusion" (article 1.3).

Il s'efforce de prendre en compte la complexité des expressions et des causes du racisme et des discriminations dans nos sociétés. Pour le MRAP, le racisme est un et indivisible avec des formes multiples et différentes victimes : Roms, Arabes, Musulmans, Noirs, Asiatiques, Juifs... Le MRAP doit donc mener un combat universaliste pour l'égalité réelle et la défense et la promotion des Droits humains. À ce titre, cette lutte est éminemment politique.

De sa longue histoire et de son expérience, le MRAP a appris que le combat antiraciste est très intimement lié aux problématiques économiques et sociales. Les politiques d'intégra-



tion et la question sociale ne se fractionnent pas. Elles doivent avoir pour objectif la cohésion du corps social tout entier. La solution ne peut pas être d'établir une hiérarchie entre populations précaires immigrées ou non, d'opposer une misère à une autre et de faire une différence entre elles.

Les politiques néolibérales marquées par la montée de la précarité, du chômage, des inégalités, de la pauvreté minent nos sociétés depuis des décennies, quels que soient les gouvernements en place. C'est sur ce terreau que prospèrent les idées des porteurs idéologiques du racisme et de la xénophobie.

Parce que les victimes des discriminations subissent fortement les effets de la casse des services publics, le MRAP participe à la défense de ces services. Il est attentif à ce que les politiques de promotion de "la diversité" ne masquent pas l'insuffisance des politiques publiques en faveur des populations précaires ou discriminées.

La lutte pour l'égalité réelle, contre les discriminations systémiques générées par les pratiques sociales et institutionnelles concerne notamment les discriminations à l'embauche, au logement, au travail. Il est indispensable de faciliter l'acquisition de la nationalité française et de revenir à un réel droit du sol. L'égalité des droits sociaux, civiques et politiques, passe par le droit de vote à toutes les élections de tous les rési-

dents de plus de 5 ans et pour une citoyenneté de résidence dissociée de la nationalité.

Cette lutte passe également par la défense des libertés publiques et individuelles, actuellement mises à mal par l'inscription des mesures de l'état d'urgence dans le droit commun.

2.3 UNE LUTTE DES IDÉES

Le MRAP s'oppose à toutes les discriminations, dénonce les idées reçues, les stéréotypes, les préjugés qui les accompagnent et démonte leurs mécanismes. Ses efforts ne portent pas seulement contre les discriminations racistes mais aussi contre toutes les autres formes de discriminations qui sont souvent cumulées. Il est solidaire des combats pour l'égalité et la dignité (notamment les droits des femmes et des minorités sexuelles).

Il dénonce les insultes, les agressions, les discriminations, qu'elles soient racistes, xénophobes, sexistes, homophobes ou autres et prône l'égalité des droits et la solidarité de tous les habitants de ce pays, dans le respect et la valorisation de leurs différences.

Il combat les discours de haine sur Internet sans sous-estimer les difficultés de ce combat et s'efforce d'y diffuser des messages de solidarité et d'amitié entre les peuples et les populations.

La lutte contre les paroles, les actes racistes et discriminatoires est une préoccupation essentielle et permanente du MRAP qui agit au quotidien le plus efficacement possible auprès des jeunes générations.

Dans cet esprit il intervient dans les établissements scolaires, lors des réunions et débats publics. Il le fait aussi par ses publications, des colloques et rencontres, par ses prises de position publiques.

Défendre la laïcité c'est rappeler que chacun doit être respecté dans ses convictions. La loi de 1905 assure la neutralité religieuse de l'État, garantit la liberté de conscience, la liberté de tous les cultes, la séparation des Églises et de l'État permettant ainsi à toutes et à tous, croyants, agnostiques ou athées de vivre ensemble.

2.4 UNE ACTION JURIDIQUE

Le MRAP s'est beaucoup investi pour faire aboutir la loi de 1972 contre le racisme. En 2004, suite à une impulsion européenne, de nouvelles lois ont été votées étendant la protection aux personnes discriminées notamment à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap.

Il agit pour l'accueil, le soutien, la défense des personnes victimes de racisme. Son service juridique, les avocats et les juristes avec lesquels il travaille se tiennent aux côtés des victimes, agissent pour les aider à porter plainte et les défendre.

Mais aussi, le MRAP n'hésite pas à engager des procédures contre des hommes et femmes politiques au pouvoir qu'ils soient qualifiés de gauche ou de droite dès lors que ceux-ci profèrent diffamations ou injures racistes envers une personne ou un groupe de personnes ou provoquent à la discrimination, la haine ou la violence raciste.. Ainsi, il a poursuivi en justice Jean-Marie Le Pen, Claude Guéant, Brice Hortefeux, Manuel Valls... mais aussi Eric Zemmour, Henri de Lesquen, Renaud Camus et encore Dieudonné et continuera de le faire autant que nécessaire.

L'actualité juridique et législative ouvre des chantiers nouveaux : des contrôles au faciès ont enfin été reconnus, la SNCF a été condamnée pour discriminations à l'encontre des Chibanis, des actions de groupe deviennent (difficilement) possibles... Le MRAP sera vigilant non seulement pour que la législation sur les discriminations ne soit pas dénaturée, mais aussi pour qu'elle soit réellement appliquée dans tous les domaines.

Des formations seront nécessaires pour rendre l'utilisation de la loi plus efficace.

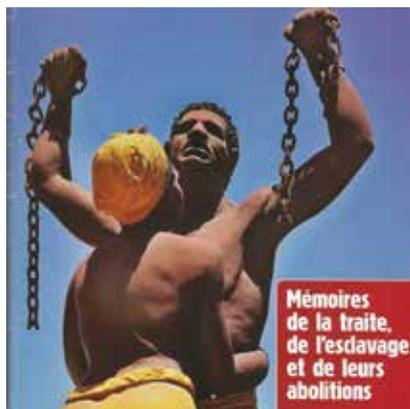
2.5 UNE ACTION ÉDUCATIVE

Les lieux de sociabilité des jeunes (écoles, quartiers, terrains de sports...) sont aussi des lieux où le racisme sévit.

Le MRAP poursuivra ses partenariats nationaux ou locaux (écoles, collèges, lycées) avec l'Éducation Nationale dont il a l'agrément en adaptant sans cesse ses modes d'intervention et les outils pédagogiques aux nouveaux besoins des jeunes, des enseignants et des programmes (expositions, brochures, jeux de cartes, vidéos, diaporamas, publications, etc.).

Il s'efforcera d'élargir son public "jeunes" par des partenariats avec les structures qui les accueillent (centres sociaux, missions locales, CIJ, FJT, PJJ, services civiques, etc.). Les expositions, les outils pédagogiques du MRAP seront complétés autant que possible.

De même il s'efforcera de relancer les contacts avec les structures sportives pour concevoir ensemble de nouvelles initiatives contre le racisme dans le sport. Les comités du MRAP participent activement à des initiatives diverses, initiées par les mairies, les comités opérationnels de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA), antennes départementales de la DILCRAH (semaine(s) d'éducation contre le racisme, sensibilisation aux discriminations, forums, etc.), les comités d'entreprises. Expositions, projections de films, conférences, théâtre... seront activement organisés avec les structures partenaires



2.6 L'ESCLAVAGE

L'esclavage est un crime qui touche des millions d'individus dans le monde et dont sont responsables autant les gouvernants de pays les plus riches que ceux de pays les plus pauvres. Le MRAP condamne toutes

les pratiques esclavagistes et appelle les forces humanistes, démocratiques et antiracistes à se mobiliser d'urgence pour combattre ce fléau et pour l'abolition de l'esclavage qui sévit encore au XXI^{ème} siècle. Depuis la loi "Taubira" de 2001, la France reconnaît la traite et l'esclavage comme "crime contre l'humanité".



Manifestation en mémoire des crimes d'octobre 1961 à Paris.

2.7 UN TRAVAIL DE MÉMOIRE

Le travail de mémoire est pour le MRAP une question essentielle : "se souvenir du passé pour les luttes du présent". C'est d'autant plus important que certains s'efforcent régulièrement de manipuler l'histoire, refusent la vérité, s'efforcent de faire renaître l'apologie du colonialisme et son cortège de crimes et de discriminations racistes ou de nier d'autres crimes comme le nazisme, d'inventer des concurrences entre des mémoires. Les cérémonies mémorielles sont des occasions importantes de construire une mémoire partagée si l'on veut éviter que se perpétuent les fractures du passé. Dans la nuit du 11 au 12 juin 1957, Maurice Audin était arrêté à Alger et assassiné. La vérité historique sur cet assassinat dont les autorités françaises portent la responsabilité doit enfin être connue. Le MRAP continuera de l'exiger aux côtés de l'association Maurice Audin où il est représenté. N'oublions pas que le racisme et le colonialisme – et avant lui l'esclavage – sont historiquement intimement liés. Et aujourd'hui ceux dont les prénoms, les noms, la couleur de peau laissent supposer des "origines de colonisés" sont souvent discriminés, jamais considérés comme des citoyens à part entière. Le passé colonial de la France et la situation de certains quartiers populaires donnent une acuité particulière à ce lien entre passé et présent. Il est indispensable que la France recon-

naïsse et condamne les crimes d'État, crimes contre l'humanité, crimes de guerre commis en son nom pendant les guerres coloniales, pour pouvoir encore revendiquer être un "pays de droits de l'homme". Ses leçons de morale dans ce domaine, comme à l'occasion des "frappes" en Syrie manquent en effet de crédibilité. Le MRAP prendra toute sa place dans les évocations et commémorations des tragédies : esclavage, colonialisme, déportations, génocides. C'est une nécessité éducative, notamment en milieu scolaire. Elles participent à la compréhension du racisme sous toutes ses formes. Le MRAP conti-



nuera à œuvrer pour la poursuite et la condamnation des responsables de crimes contre l'humanité et de génocide, contre les négationnismes. Il doit être porteur des luttes et des progrès des Droits humains.

Le MRAP portera une attention particulière à tous les facteurs susceptibles d'entretenir l'antisémitisme, nourri notamment par une éducation insuffisante sur son histoire millénaire ; il poursuivra sa vigilance face à toutes ses manifestations et veillera à dénoncer les instrumentalisation qui peuvent être faites de ce fléau. ■

3. SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS MIGRANTS ET SANS PAPIERS

La manipulation du sujet de l'immigration, fondée sur une connaissance insuffisante et une communication souvent biaisée et malveillante, est un facteur important de la xénophobie et du racisme.

Ce thème fait des ravages importants dans la vie sociale et politique en France, en Europe et dans le monde. Les politiques d'immigration suivies par la plupart des États ont des conséquences humanitaires désastreuses, en particulier aux frontières de l'Europe, causant des morts par milliers. Elles maintiennent de nombreux migrants dans une situation juridique et sociale inadmissible et en font des proies pour les mafias de passeurs.

Elles confortent et alimentent les opinions et les préjugés les plus dangereux. Les gouvernements français successifs les mènent avec continuité.

La politique du gouvernement français entraîne aussi de très nombreux morts autour de Mayotte, dans l'Océan Indien. Les arrivées y

explorent en nombre. Se développe dans cette île en manque d'égalité républicaine une hostilité encouragée par les autorités vis-à-vis des autres Comoriens et Africains « clan-destins ».

La loi "Pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif" s'inscrit dans cette ligne vers toujours plus de rejets et toujours plus de répression. Sa mise en œuvre montrera bien à

quel point les affirmations d'équilibre du Président de la République et du gouvernement sont fallacieuses.

Le MRAP mène un travail de vérité sur les phénomènes de migrations, en rétablissant la réalité des migrations qui ont marqué l'histoire de l'Europe et concernent l'ensemble du monde, en luttant contre tous les fantasmes et les peurs qui engendrent le rejet de l'étranger, que ce soit le thème de l'invasion ou celui de la mise en danger de notre société et de notre civilisation.

Le MRAP est au côté des étrangers et des migrants qui souffrent pour venir et se maintenir en France et en Europe. Ses comités s'engagent, en tant que tels ou dans des collectifs, pour que tous obtiennent l'ensemble de leurs droits, à commencer par celui au séjour. Il exige :

- le respect absolu du droit d'Asile, avec délivrance immédiate d'un titre de séjour comprenant le droit au travail,
- la régularisation de tous les "sans papiers", la prise en compte globale de tous les critères constitutifs des



personnes, santé, famille, emploi et autres pour attribuer des titres de séjour pérennes pour tous, la carte de résident de 10 ans redevenant la règle dès le premier renouvellement,

- la pleine protection des mineurs isolés étrangers,
- la pleine égalité des droits pour tous les résidents en France, y compris les droits politiques, dont le droit de vote.

Le MRAP participe aussi à toutes les actions d'aide concrète aux personnes migrantes, en tant que tel ou dans des cadres collectifs, ainsi qu'aux actions des "sans papiers". Il participe aux débats et actions sur l'évolution de la législation concernant l'asile, l'entrée et le séjour des étrangers. Il s'élève contre le "délit de solidarité", lutte pour son abolition et soutient les citoyens poursuivis au nom de cette disposition indigne. Avec l'ensemble des associations concernées, le MRAP dénonce les effets pervers du projet de loi "Pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif".

La politique d'expulsions forcées, brutales et inhumaines, doit cesser et les centres de rétention administrative, véritables prisons pour étrangers, doivent être fermés. Les diverses structures d'hébergement que l'État ou les associations mettent en place pour répondre à un besoin réel ne doivent pas servir de lieu de préparation à l'expulsion. Dans l'immédiat, la rétention des enfants, des familles ou des parties de familles

doit être rigoureusement exclue. La prise en charge inconditionnelle des mineurs et des jeunes majeurs étrangers est une exigence.

Le MRAP exige aussi que les États européens, en ceux de l'Union Européenne, mènent une autre politique migratoire qui tienne compte des réalités. Il dénonce et refuse les accords qui limitent la circulation et l'installation des migrants extra-européens en Europe, en particulier les règles des accords de Dublin ; il dénonce les accords du Touquet. Même la circulation des Européens en Europe connaît des limitations néfastes.

Il condamne la politique nouvelle consistant à externaliser l'accès à l'Europe dans les pays d'origine ou de transit et à imposer la réadmission dans ces pays. Il demande la construction d'une coopération positive et non pas répressive avec ces pays.

Le MRAP voit dans l'évolution permanente des lois sur l'asile et l'entrée et séjour des étrangers une volonté permanente de restreindre et contrôler davantage le mouvement des étrangers. Il ne faut pas, sous prétexte de rapidité, sacrifier la qualité de l'examen des demandes d'asile, ni expulser. L'attribution des titres de séjour doit tenir compte de tous les aspects de chaque demandeur et déboucher rapidement sur la carte de résident. Le MRAP récuse en particulier l'opposition entre réfugiés et migrants économiques parce que les situa-

tions sont complexes, à la fois économiques et politiques. Il est pour conforter le droit du sol et, pour tous les résidents étrangers, il demande le droit de vote à toutes les élections après 5 ans de résidence. La France doit enfin ratifier la Convention internationale sur la protection des travailleurs migrants et de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1990 et qu'aucun État européen n'a ratifiée.

Le MRAP affirme depuis longtemps que la liberté totale de circulation et d'installation des hommes sur l'ensemble de la planète est une perspective altermondialiste possible et même souhaitable pour l'humanité.

La situation internationale que nous analysons ailleurs montre que les situations de guerres et de conflits se multiplient dans le monde. La misère économique et les exclusions sociales de toutes sortes contraignent des habitants de cette planète, en nombre croissant, à quitter leurs lieux de vie ; cet exode forcé, dramatique, dangereux parfois jusqu'à la mort, concerne de plus en plus fortement des femmes et des enfants.

Les changements climatiques et environnementaux commencent aussi à provoquer des déplacements de populations qu'il faut assumer. Par ailleurs le MRAP reconnaît à tout homme le droit de simplement aller vivre ailleurs s'il le désire. Alors que la facilité matérielle des déplacements se développe, nous devons nous préparer à accepter, organiser, et non pas subir les futurs mouvements de populations. ■

4. L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

"L'Amitié entre les peuples", second pilier de l'action du MRAP, nous amène à prendre position et à intervenir sur les questions internationales notamment pour exprimer notre solidarité avec les peuples pour le progrès social, la

liberté, la démocratie et la paix. Cette action découle de notre analyse de l'évolution des relations internationales, des conflits et des rapports de domination.

Nous vivons une concentration des tensions et des conflits. Les puis-

sances impérialistes essaient de s'organiser pour défendre leurs intérêts, s'accaparer les matières premières. Les multinationales veulent obtenir les matières premières à bas prix et faire travailler au moindre coût. Nous vivons la poursuite et le ren-



forcement de la guerre économique mondiale mettant en concurrence les peuples et les territoires. Des dirigeants politiques, bénéficiant trop souvent de soutiens internationaux, imposent des régimes où règne l'arbitraire voire la dictature et se cramponnent au pouvoir sans respecter leur constitution.

Sur le plan mondial, les inégalités s'accroissent (1 % de la population – les plus riches de la planète – ont engrangé 82 % des richesses produites en 2017) et la situation des populations les plus fragiles continue de se détériorer, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, comme conséquence de la montée des forces réactionnaires et d'extrême-droite.

Les droits des peuples sont le plus souvent bafoués, les guerres et les agressions entraînent des ravages.

4.1 NOTRE SOLIDARITÉ AVEC LES PEUPLES OPPRIMÉS ET EN LUTTE

Le monde est en proie à des dangers, des guerres, des massacres et des dictatures. Dans de nombreuses régions du monde, des situations dramatiques conduisent le MRAP à exprimer sa solidarité avec les peuples opprimés et en lutte. Nous présen-

tons ici sommairement une liste des caractéristiques principales de la situation dans des lieux pour lesquels s'expriment (souvent en coordination avec des partenaires) nos révoltes et nos inquiétudes, avant de plus détailler ensuite nos principaux thèmes d'intervention.

L'arrivée de Trump, qui veut reconquérir les anciennes zones d'influence des États-Unis, entraîne des dégâts sur le plan mondial : confrontation USA-Corée du Nord ; offensive de l'Arabie Saoudite contre l'Iran avec le soutien des États-Unis et d'Israël et en réponse à l'offensive de la Russie et de l'Iran dans la région ; manœuvres de déstabilisation dans certains pays d'Amérique du Sud... Autant de risques de guerre !

En Russie, les atteintes aux libertés démocratiques se développent, notamment dans le domaine des médias.

En Chine, la peine de mort continue de sévir et les atteintes aux Droits humains sont toujours aussi fréquentes. L'Inde, pays de plus de 1,3 milliard d'habitants, est caractérisée par une extrême pauvreté d'une très grande partie de sa population et des inégalités particulièrement criantes, notamment contre les femmes et les musulmans.

En Amérique du Sud, le virage à droite se poursuit dans de nombreux pays sous l'effet de la crise, d'un système économique fondé sur l'exportation de matières premières mais aussi à cause des erreurs des gouvernements de gauche et des manœuvres des États-Unis pour déstabiliser ces pays.

L'Afrique s'enfoncé dans la violence et la misère avec de nombreux chefs d'État dictateurs et corrompus et la complicité des pays impérialistes et des multinationales. Mais on assiste aussi à la montée des luttes des peuples contre l'oppression et la corruption, avec des succès dans certains pays.

En Birmanie, les massacres des Rohingyas par l'armée birmane, qui a commis un véritable "nettoyage ethnique", et leur exode massif ont été dénoncés par l'Assemblée générale des Nations unies qui a demandé au gouvernement birman d'assurer le retour des réfugiés et de leur octroyer une citoyenneté à part entière

Au Yémen, pays le plus pauvre du Moyen-Orient, la guerre a entraîné des milliers de morts et une grave crise humanitaire : famine, retour de maladies habituellement contenues. Les populations civiles sont les principales victimes du conflit entretenu



Idomeni, Grèce - Des milliers d'immigrants sont en attente à la frontière entre la Grèce et la République de Macédoine. Source : Vasilis Ververidis - 123rf.com

par les livraisons d'armes, notamment des États-Unis et de la France à l'Arabie Saoudite et aux autres pays de la coalition.

Malgré les coups qui ont été portés à Daesh, notamment en Irak et en Syrie, la menace terroriste est toujours présente partout dans le monde.

En Europe, les montées des partis nationalistes, d'extrême-droite, xénophobes, sont extrêmement inquiétantes. Ils participent de plus en plus souvent à la gestion de communes, de régions, de pays entiers. Leur expansion s'accompagne de propagandes haineuses, de mesures d'exclusion, voire de violences politiques qui rappellent les plus mauvais souvenirs de l'époque où ce continent était largement dominé par les nazis, les fascistes et leurs alliés. Les instances européennes manifestent à cet égard une complaisance coupable.

4.2 LES PRINCIPAUX THÈMES D'INTERVENTION DU MRAP

Soucieux de développer sa réflexion et son action sur le plan international, le MRAP s'engage prioritairement pour :

- le renforcement de la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination quel que soit le pays,
- le droit des peuples à décider librement de leur avenir, à vivre libres et en paix

- le respect du droit international partout dans le monde,
- la reconnaissance des droits politiques et culturels des minorités,
- la lutte contre les atteintes aux libertés et les violations des Droits humains,
- la défense de la paix et la résolution pacifique des conflits,
- la solidarité avec les peuples, les forces démocratiques et les gouvernements qui fondent leur action sur l'antiracisme et la lutte contre les discriminations, l'égalité des droits, l'égalité hommes-femmes, la paix.

Sans pouvoir faire un tour exhaustif de tous les pays dans le monde, insistons sur les régions dont la situation est suivie de près par les collectifs dont fait partie le MRAP et sur les thèmes d'action prioritaires du MRAP :

4.2.1 Palestine

Le "Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens" (CNPJDPI) poursuit sa campagne (lancée en novembre 2016) pour la suspension de l'accord entre l'Union européenne et Israël.



Mais il mène aussi d'autres actions pour défendre les droits des Palestiniens : interventions, délégations et manifestations pour la libération de Salah Hamouri et de Marwan Bargouti, contre la venue de Netanyahu en France, contre la décision de Trump de reconnaître Jérusalem comme la capitale d'Israël, pour l'arrêt du blocus de Gaza, pour la libération de la jeune militante palestinienne Ahd Tamini et de tous les enfants palestiniens en prison. Le MRAP condamne l'usage de la détention administrative – sans aucune justification – par les autorités israéliennes.

Au sein du collectif et dans ses propres actions, le MRAP demande aussi la reconnaissance de l'État de Palestine dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-est comme capitale, l'arrêt de la colonisation et le démantèlement des colonies dans les territoires occupés, la destruction du mur, le droit au retour des réfugiés, la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens.

Le MRAP soutient la campagne internationale BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), notamment avec le boycott des produits israéliens et des entreprises qui investissent dans les colonies et dénonce toutes les tentatives de dénigrer cette campagne. Le MRAP dénonce également l'instrumentalisation de l'antisémitisme pour interdire la critique de la politique des gouvernements israéliens. Il réaffirme son soutien aux forces israéliennes démocratiques et anticoloniales.

4.2.2 Turquie (démocratie et question kurde)

Le MRAP a toujours joué un rôle déterminant pour la reconnaissance des droits politiques et culturels du peuple kurde. A ce titre, il agit avec les associations kurdes en France pour une solution politique à la question kurde, la libération des responsables du HDP (Parti démocratique des peuples), le retrait du PKK de la liste des organisations terroristes, la protection des réfugiés kurdes en France. Il soutient l'expérience du peuple kurde au Rojava fondée sur l'autonomie, la démocratie et l'égalité hommes-femmes dans toutes les

instances. Membre co-fondateur du collectif "Droits et Libertés en Turquie", le MRAP participe activement aux actions (pétitions, manifestations, concerts) contre les atteintes aux libertés et à la démocratie en Turquie qui se développent depuis la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016. Erdogan s'en est servi pour installer une véritable dictature autocratique qui emprisonne les Kurdes, les opposants politiques, les journalistes, les magistrats, les avocats, les universitaires...

Des dizaines de milliers de personnes sont licenciées, arrêtées, détenues et la torture y est couramment pratiquée. Des dizaines de médias sont fermés. En Turquie, c'est l'arbitraire absolu. Profitant du silence complice des grandes puissances, Erdogan a lancé une véritable guerre contre les Kurdes de Syrie qui sont les principaux artisans de la victoire contre Daesh.



4.2.3 Sahara occidental

Membre actif de la "plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental", le MRAP défend le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination qui doit se concrétiser par un référendum. Il demande l'arrêt de la répression dans les territoires sahraouis occupés par le Maroc ainsi que la libération des prisonniers poli-

tiques sahraouis, notamment ceux du groupe de Gdeim Izik : détenus depuis plus de sept ans, ils ont été condamnés à de très lourdes peines de prison (de 20 ans à la perpétuité) pour avoir défendu le droit à l'autodétermination.

Il demande que les prisonniers soient détenus, conformément à la Convention de Genève, au Sahara occidental et non dans le pays de la puissance occupante, que les délégations étrangères (parlementaires, avocats, juristes, journalistes, observateurs...) puissent se rendre dans les territoires sahraouis occupés et que les prisonniers politiques sahraouis puissent bénéficier des visites régulières de leurs familles. Le MRAP demande la fin de la complicité du gouvernement français avec le pouvoir marocain qui constitue le principal obstacle à la solution du conflit.

4.2.4 Syrie

Membre du collectif "Pour une Syrie libre et démocratique", le MRAP demande que Bachar El Assad soit jugé pour les crimes qu'il a commis et soutient une solution politique et diplomatique sous l'égide des Nations unies fondée sur le respect des libertés et des droits démocratiques du peuple syrien



4.2.5 Afrique :

Le MRAP poursuivra l'activité de la commission "Afrique" qui a été redynamisée depuis le dernier congrès. Le MRAP se mobilise aux côtés des organisations qui luttent contre la politique néocoloniale du gouvernement français et contre les dictateurs africains et les gouvernants corrompus. Il demande la fin de la coopération (économique, policière et militaire) avec les régimes non démocratiques, l'arrêt du pillage des richesses de l'Afrique et l'annulation de la dette.

4.2.6 Amérique du Sud

Le MRAP défend la souveraineté des peuples d'Amérique du Sud et des Caraïbes et refuse toute ingérence étrangère, notamment celle des États-Unis.

Il demande la levée du blocus contre Cuba. Il apporte son soutien à la lutte du mouvement indien zapatiste au Chiapas (Mexique) ainsi qu'aux peuples victimes de coups d'État et aux peuples autochtones (Mapuche) menacés par les multinationales qui détruisent leur environnement pour exploiter leurs ressources.

4.2.7 Mumia Abu Jamal et Leonard Peltier

Membre du collectif "Libérez Mumia", le MRAP demande leur libération. La mobilisation internationale a réussi à empêcher l'exécution de Mumia qui était condamné à mort et à le faire soigner de son hépatite C. La lutte continue pour obtenir une révision de son procès et sa libération après 36 années de prison.

4.2.8 La paix et le désarmement

L'attribution du prix Nobel de la paix à ICAN, qui regroupe des associations internationales contre l'arme nucléaire, est un encouragement à poursuivre l'action pour le désarmement nucléaire.

Membre d'ICAN-France, le MRAP demande au gouvernement français de ratifier le traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Il agit pour le retrait de la France de l'OTAN et sa dissolution. Le MRAP apporte son soutien aux actions en faveur de la paix. Le MRAP se prononce aussi pour l'arrêt des interventions militaires de la France et pour le règlement politique en amont des conflits.

4.2.9 Le changement climatique

Depuis son dernier Congrès en 2015, le MRAP s'est plus investi sur cette question car il ne s'agit pas seulement de "questions écologiques".

C'est la survie de notre écosystème qui est en jeu. Le MRAP a notamment organisé le 10 février 2018 un colloque sur "les migrations climatiques et environnementales". L'accès aux ressources naturelles et aux matières premières exacerbe les conflits. Les dérèglements du climat se multiplient, de nombreuses espèces animales et végétales disparaissent, les risques de famine augmentent. Les guerres pour l'eau se développent.

Ce sont les populations des pays pauvres qui en sont les premières victimes. Le MRAP est décidé à poursuivre sa réflexion et son action sur cette importante question avec les organisations partenaires et les peuples des pays concernés. ■

5. CONGRÈS : LE DÉBAT CONTINUE



Le débat démocratique d'élaboration du texte d'orientation du MRAP a permis un large consensus. Cela n'empêche pas que pendant le congrès, un débat approfondi a eu lieu sur de nombreux points qui méritent une réflexion légitime, et qui n'est pas close.

Le racisme dans notre société et la façon de lutter contre lui interroge un certain nombre de valeurs.

Le MRAP fait référence à l'universalisme, c'est-à-dire à des valeurs autour desquelles l'humanité doit construire son unité. Il refuse donc que le combat antiraciste soit morcelé en combats parallèles, qui risquent construire des groupes de victimes autour de certaines identités et de renforcer la tendance à l'essentialisation de celles-ci.

Pour autant, certains militants peuvent s'interroger sur la possibilité ou le danger de travailler avec ceux qui abordent l'antiracisme sous cet angle communautaire. Ce débat influence entre autres l'importante question de la mémoire, qui doit à la fois être portée par les descendants des victimes et partagée par les descendants des « bourreaux »...

Le congrès s'est également interrogé sur les diverses causes du maintien tenace des préjugés racistes, leurs racines idéologiques et leurs rapports avec les autres phénomènes sociaux, comme les questions économiques.

Un des drames majeurs que vit l'Europe actuellement est celui des migrants. Le MRAP participe évidemment au mouvement de solidarité avec les victimes de cette xénophobie ambiante si voisine du racisme. Mais quelle place spécifique le MRAP doit-il occuper dans ce mouvement ? Chacun de ses comités participe à des collectifs locaux, selon des modalités légitimement diverses. Mais il a aussi la responsabilité d'animer la réflexion sur le phénomène migratoire lui-même, sa nature et son avenir. Comment doit-il donner vie et crédibilité à sa perspective de liberté de circulation et d'installation ?

La question de l'amitié entre les peuples, chère au MRAP, comme l'indique son nom, n'est pas non plus exempte de débats. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est une référence incontournable. Mais l'histoire récente et présente montre

qu'il peut être invoqué pour alimenter un nationalisme agressif et dresser des populations les unes contre les autres. Les interventions du congrès ont montré que le MRAP doit contribuer à approfondir la question ancienne et complexe des rapports entre les identités, les peuples et les Etats. C'est une des conditions pour avancer vers l'humanité à la fois diverse et unie à laquelle nous aspirons.

Dans ce domaine, la France a des questions spécifiques à résoudre, celles issues de son passé colonial et de ses territoires dits « ultramarins ». Elle a également une tradition d'intervention à l'étranger qui rend difficile la distinction entre les pratiques récurrentes de domination et la solidarité souhaitable avec les peuples en danger.

Pour aborder toutes ces questions, le MRAP a plusieurs atouts qui se sont manifestés lors de son congrès : sa volonté de débattre dans un cadre unitaire et respectueux des opinions diverses, sa riche expérience d'un antiracisme de proximité, sa confiance dans la possibilité d'un avenir plus harmonieux. ■



LE TRIBUNAL PERMANENT DES PEUPLES SUR LA TURQUIE ET LES KURDES : ERDOGAN RECONNU COUPABLE DE CRIMES DE GUERRE ET DE CRIMES D'ÉTAT

Le Tribunal Permanent des Peuples sur la Turquie et les Kurdes s'est tenu à Paris les 15 et 16 mars 2018, sous la présidence de Philippe Texier, juge honoraire à la cour de Cassation. Le MRAP a joué un rôle important puisqu'il a géré l'aspect financier. Avec 7 juges internationaux et 400 témoignages le TPP a traité la question des crimes de guerre commis par l'Etat turc contre le peuple kurde entre le 1er juin 2015 et le 31 janvier 2017, ainsi que des crimes d'État commis en Turquie et à l'étranger (les crimes commis au Rojava, Kurdistan de Syrie, ont été évoqués mais non traités puisque postérieurs à ces dates). Le verdict a été rendu le 24 mai au Parlement Européen à Bruxelles sous la présidence de Marie Christine Vergiat, députée européenne de la GUE (Gauche Unitaire Européenne) et de Renée Le Mignot co-présidente du MRAP.

Le verdict justifie juridiquement la lutte du peuple kurde. Le TPP considère que le conflit qui oppose les forces armées de l'État turc et les forces armées du PKK (Parti des Travailleurs du Kurdistan) est « un conflit armé non international soumis aux règles de droit international humanitaire ». Le PKK, qui a adhéré aux conventions de Genève de 1949, « présente les caractéristiques d'une partie au conflit armé, telles que définies par le CICR (Comité International de la Croix Rouge) ». Conformément à ce que le

MRAP répète depuis plus de 20 ans, le PKK, au regard du droit international, n'est pas une organisation terroriste. En le caractérisant comme « organisation terroriste », la Turquie veut le placer en dehors de la protection qu'accorde le droit international humanitaire. D'ailleurs, en entamant des négociations (rompues par Erdogan) avec son dirigeant emprisonné Abdullah Ocalan, la Turquie a reconnu de fait la représentativité du PKK et sa capacité à pouvoir mettre fin au conflit. Le TPP stipule : « les actions du PKK et de la population kurde sont la conséquence de l'interruption du processus de paix et ne peuvent en aucun cas être considérées comme des actes terroristes ».

Le TPP a reconnu l'État turc « responsable du déni au peuple kurde de son droit à l'autodétermination, en lui imposant l'identité turque, en niant la présence du peuple kurde, en réprimant sa participation à la vie politique, économique et culturelle du pays, interprétée comme une menace à l'autorité de l'État turc ».

Le TPP a reconnu R. T. Erdogan ainsi que le Général Adem Huduti, chef de l'armée responsables :

- « **de crimes de guerre et de crimes d'État** dans les villes du sud-est de l'Anatolie, ayant notamment consisté en des massacres et des déplacements permanents des populations kurdes, ainsi que d'une tentative d'élimination physique d'une partie du peuple kurde.

- **de crimes d'État**, comprenant des assassinats ciblés, des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, commises par différents groupes des forces de sécurité et des services secrets, en Turquie et à l'étranger, en particulier en France » (notamment, l'assassinat à Paris, le 9 janvier 2013, de Sakine Cansiz, Fidan Dogan (Rojbin), et Leyla Saylemez). Le TPP ajoute « l'absence d'investigations sérieuses pour rechercher la responsabilité des autorités turques démontre une politique d'impunité soutenue par l'État turc ».

Conséquences du verdict : Le verdict établit juridiquement les violations du droit international et du droit international humanitaire par la Turquie et ses agents contre le peuple kurde. Même symbolique, il est juste et précis ; il ouvre, pour le peuple kurde, une voie en faisant entendre ses souffrances et ses voix (trop souvent réduites au silence) pour vivre en paix. Il conforte la position du MRAP depuis plus de 20 ans, sur cette question.

Cinq recommandations ont été faites : « **l'arrêt des opérations militaires turques en Syrie, la recherche des responsables des crimes de guerre constatés par le TPP, la restauration des mécanismes de l'État de droit, la cessation immédiate de toute activité militaire et la reprise des négociations pour aboutir à un accord de paix.** » ■

CRIME RACISTE DANS LES LANDES

Ychoux est un village dans la Haute Lande, loin des agitations des grandes métropoles.

Dans les années 60 des Marocains sont venus travailler dans les entreprises de la région, agricoles et autres. Ils sont devenus des Landais comme d'adoption et leurs enfants sont des gars et filles du pays qui voient, l'été, arriver le flot de touristes venus profiter du soleil, de l'océan et du sable.

Une vie tranquille qui a pris fin le 21 mai, quand au bout d'une rue d'un ensemble pavillonnaire, un individu animé par la seule haine raciste, est rentré dans le jardin de Saïd El Barkaoui et lui a tiré méthodiquement 5 balles dans le corps sous les yeux de son épouse, une véritable exécution ! Saïd a été hospitalisé d'urgence à l'hôpital Pellegrin de Bordeaux où des balles dans la cuisse et l'avant-bras ont été extraites. D'autres balles, figées dans le dos, n'étaient pas opérables en raison d'un risque de paralysie. Quinze jours après on l'a de nouveau opéré pour lui retirer une balle dans l'épaule. Retourné chez lui quelques jours après, il s'est effondré et a succombé à ses blessures.

Ce n'était pas un problème de voisinage, le crime fut précédé de propos racistes réitérés. L'assassin et sa victime

n'étaient pas non plus des voisins immédiats, une large place herbeuse les séparait. La froide volonté de tuer n'en est que plus évidente.

On s'étonne alors du quasi silence médiatique après les faits et du peu d'échos après la mort de Saïd.

Ce crime est emblématique de la haine raciste, il s'apparente dans sa bestialité haineuse à celui qui coûta la vie à Habib Grimzi, jeté d'un train en marche en 1983 et dont l'histoire a été racontée dans le film 'Train d'enfer', ou celui de Brahim Bouarram, noyé dans la Seine en 1995, ou encore celui d'Illan Halimi, enlevé et torturé à mort en 2006.

Il s'inscrit aussi dans un quotidien où les digues semblent céder, dans une société qui ne les entretient pas assez pour faire face aux assauts des vagues xénophobes.

Le 17 juin une marche blanche a réuni les proches de Saïd, des habitants d'Ychoux et des membres d'associations. Cette marche fut le symbole de la dignité et de la solidarité, face à l'horreur du crime, même si l'on peut regretter l'absence de responsables politiques nationaux face à un crime dont la dimension est nationale.

Nous étions 400 pour écouter le discours émouvant de Jamila, soeur de la victime, pour rendre hommage à son frère et assister le parents, l'épouse et les enfants de Saïd.

Aucun mot de haine n'émaillait le discours de Jamila qui rappelait la bienveillance de son frère, sa joie, le don de sa personne. Elle soulignait aussi que Saïd avait beaucoup d'amis de tous horizons, confessions ou cultures et qui se retrouvaient lors de la marche.

Mais elle rappelait ce message qui s'impose à tous : rendre hommage à Saïd, c'est tout faire pour que ce crime ne se reproduise plus. C'est tout faire pour que le procès qui viendra permette à la famille de faire son deuil en sanctionnant le crime raciste abominable. Lors de la marche blanche les grandes organisations étaient présentes, LDH, SOS RACISME, LICRA et MRAP. SOS Racisme était représenté par son président qui a pris la parole, le MRAP par Gérard Kerforn, membre de son bureau National, la LICRA par Clothilde Chapuis et la LDH par son président départemental.

Les quatre organisations seront parties civiles aux côtés de la famille lors du procès. Le MRAP national sera défendu par maître Julien Chauvin du barreau de Mont de Marsan. ■





LE MRAP EN QUELQUES MOTS

Le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples poursuit la mission que s'étaient fixée en 1949 ses fondateurs, anciens résistants et déportés. Quels que soient ses cibles et ses auteurs, le racisme est l'ennemi de notre société et trahit son idéal de Liberté, Egalité, Fraternité.

Le MRAP a été un des artisans de l'élaboration de la loi de 1972.

Avec ses 100 comités locaux, il diversifie ses actions :

- **déconstruire les préjugés** hérités de l'histoire pour contrer l'expansion des idéologies xénophobes ;
- **soutenir** les personnes qui subissent propos, violences racistes ou discriminations au logement, à l'emploi, qui sont du « racisme en acte » ;
- **aider pour l'accès à leurs droits** les migrants souvent confrontés au rejet : mineurs isolés, victimes de conflits, familles et travailleurs sans papiers, Roms ;
- **porter plainte** contre les dérives racistes dans les différents médias et réseaux sociaux ;
- **mener des campagnes d'opinion** : pour le récépissé du contrôle d'identité, le droit de vote des étrangers...

Le MRAP milite pour le respect des Droits de l'Homme partout dans le monde comme membre à statut consultatif de la Commission des Droits de l'Homme et de la paix de l'ONU et au sein des collectifs de défense des droits des peuples : Palestiniens, Kurdes, Sahraouis, Syriens.